



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,
A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, GRAZIANO Antoine, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

Procuration de : Michel COLLOMB à Roland Marseille
Marianne PIOVESAN à Antoine GRAZIANO
Hervé CASTILLO à Marcel CANNAT

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Ordre du jour :

- 1°) **Délibération n° 2024-040 A** : Motion relative à l'accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle
- 2°) **Délibération n° 2024-041** : Motion relative aux finances publiques locales
- 3°) **Délibération n° 2024-042** : Motion relative à la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- 4°) **Délibération n° 2024-043** : Motion relative à l'assouplissement de la gestion des compétences Eau et Assainissement
- 5°) **Délibération n° 2024-044** : Motion relative à l'accès aux soins dans les Hautes-Alpes
- 6°) **Délibération n° 2024-045** : Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2023.
- 7°) **Délibération n° 2024-046** : Travaux de requalification des Aménagements existants du site de la fontaine pétrifiante de Réotier- Aménagement paysager/Curage des mares. Attribution du marché.
- 8°) **Délibération n° 2024-047** : Frais de participation au Congrès des Maires de France
- 9°) **Délibération n° 2024-048** : Adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes
- 10°) **Délibération n° 2024-049** : Convention d'adhésion au Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 10
Le Compte rendu de la séance du 30 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

N°	Intitulé de la Délibération	Vote
2024-040A	Motion relative à l'accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle	Approuvée à l'unanimité 11 votants :11 pour
2024-041	Motion relative aux finances publiques locales	Approuvée à l'unanimité 11 votants :11 pour
2024-042	Motion relative à la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)	Approuvée à l'unanimité 11 votants :11 pour
2024-043	Motion relative à l'assouplissement de la gestion des compétences Eau et Assainissement	Approuvée à l'unanimité 11 votants :11 pour
2024-044	Motion relative à l'accès aux soins dans les Hautes-Alpes	Approuvée à l'unanimité 11 votants :11 pour
2024-045	Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2023.	Approuvée à l'unanimité 11 votants :11 pour
2024-046	Travaux de requalification des Aménagements existants du site de la fontaine pétrifiante de Réotier- Aménagement paysager/Curage des mares. Attribution du marché.	Approuvée à l'unanimité 11 votants :11 pour
2024-047	Frais de participation au Congrès des Maires de France <i>(monsieur le maire ne prenant pas part au vote)</i>	Approuvée 11 votants :9 pour
2024-048	Adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes <i>(monsieur le maire ne prenant pas part au vote)</i>	Approuvée 11 votants :9 pour
2024-049	Convention d'adhésion au Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion des Hautes-Alpes <i>(monsieur le maire ne prenant pas part au vote)</i>	Approuvée 11 votants :9 pour

Questions diverses / Echanges -Discussions ouvertes aux conseillers municipaux

La commune suit l'avis de l'AMF (Association des Maires de France) de ne pas donner suite à l'enquête initiée par ANTICOR.

Assurance/ Dégâts : Suite aux évènements climatiques du 21 juin 2024, une nouvelle expertise aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à 11 h sur le site de la cabane du pêcheur.

Enfance : La participation de la commune de Réotier aux frais de fonctionnement de la crèche Maxi-Mômes s'élève à la somme de 2 095 € pour la période de décembre 2023 à septembre 2024. (2 €/ heures facturées aux parents).

Point de collecte aux Casses : La communauté de communes nous informe que le conteneur pour les Casses est bien commandé mais pas encore livré. La saison hivernale approchant, il paraît plus judicieux de planifier les travaux pour le printemps prochain.

Festivités / Commémoration : La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 9h30 Espace Souvenir devant la mairie de Réotier.

Déterminer la date de la soirée « beaujolais 2024 ». Ce moment convivial permettra de réunir tous les habitants du village mais également d'accueillir et de faire la connaissance des « nouveaux » habitants récemment installés sur la commune.

Travaux : Les travaux de remise en état des voies détériorées suite aux intempéries de décembre 2023 sont en cours aux Sagnes et au Goutail.

Le marché de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public a été attribué aux entreprises INEO/ETEC. Le SIGDEP (Syndicat intercommunal Guil Durance d'Eclairage public) avec l'aide du bureau d'études Génillum est en charge de ce projet d'un coût de 5 800 000 € HT sur les 19 communes qui adhèrent à ce Syndicat. Ce système innovant et connecté permettra aux communes de « piloter » chaque point lumineux, de gérer l'intensité, la mise en marche, l'extinction de l'éclairage public sur son territoire tout en respectant l'environnement. Ce programme d'envergure est financé par l'Etat (les Fonds Verts), la Région, L'Europe via le FEDER, le Conseil général et la participation des communes.

Les travaux se réaliseront sur une période de 3 ans, un calendrier a été mis en place par le BE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h30.